

COMPTE RENDU DE L ASSEMBLEE GENERALE
DE SAINT JEAN ENVIRONNEMENT
SAMEDI 23 FEVRIER 2019.

Durée : 18 H 30 – 20 H

Lieu : Chai du Terral Saint Jean de Védas

Personnes présentes :

- 28 personnes présentes
- 15 procurations

-

Le quorum est atteint car 104 adhérents.

L'assemblée générale débute par un discours de bienvenue de Claire CATHALA, Présidente de Saint Jean Environnement.

Elle énonce l'ordre du jour :

- Accueil et émargement des participants.
- Présentation du déroulement de l'AG.
- Bilan financier.
- Bilan moral.
- Vote des bilans.
- Projets et échanges.
- Démissions du bureau et candidatures.
- Apéro dînatoire.

BILAN FINANCIER :

En l'absence du trésorier René Huguenin, la Présidente présente le bilan financier (voir annexe 1).

Vote du bilan :

- Abstentions : 0

- Contre : 0

Le bilan est voté à l'unanimité des présents et représentés.

BILAN MORAL :

La présidente présente les actions suivantes :

Communication :

Nous avons rédigé 2 Echo logiques en janvier et septembre 2018. Ils sont à votre disposition en format papier mais également sur notre site internet.

La journée de l'arbre le samedi 17 février :

Nous avons accueilli le professeur Francis Hallé pour une conférence sur l'arbre avec en prélude une intervention de Philippe Crassous sur le bois-énergie et une superbe exposition photos de Francis Porras et de ses amis.... 200 participants ont répondu présents à notre invitation.

Soirée débat le mardi 13 novembre 2018 : « C'est quoi le bonheur pour vous ? » :

Christine GAUTRON présente cette soirée :

« Nous avons délocalisé notre soirée film documentaire chez Francis Porras, photographe à St Jean, que nous remercions vivement encore une fois.

A l'initiative du groupe des « Colibris cœur d'Hérault », nous avons présenté le film de Julien Perron « c'est quoi le bonheur pour vous ? » à près de 80 personnes.

En introduction, un débat puis la découverte du film articulé autour d'entretiens et de reportages dont le fil conducteur s'appuie sur les « 7 milliards d'individus et les 7 milliards de définitions ».

En fin de soirée, nous avons partagé les plats que chacun avait concoctés ».

Les platanes :

Voir annexe 2 (diaporama de Jean Paul Rebouillat).

Des adhérents interviennent pour compléter l'information sur l'abattage de 16 platanes de l'avenue Clémenceau en date du 13 décembre 2018 sans affichage de l'arrêté pris par la municipalité.

Participation de Saint Jean Environnement aux manifestations publiques :
par Christine GAUTRON :

- Participation aux traditionnels rendez-vous de la mairie :

- le forum des associations au Terral, dimanche 2 septembre 2018
- la fête de la courge au parc de la Peyrière dimanche 21 octobre
C'est l'occasion d'informer et d'échanger avec les védasiens sur nos actions.

- Événements en métropole :

Nous soutenons les mouvements locaux ou nationaux en lien avec la défense de l'environnement :

➤ le Tour Alternatiba a fait étape à Montpellier entre le 19 et 22 septembre 2018. Ce mouvement initié à Bayonne en 2013 prend une ampleur croissante. Plus de 4800km pour les cyclistes qui ont traversé la France entre Juin et octobre l'an passé pour nous sensibiliser aux enjeux climatiques et promouvoir des initiatives alternatives.

- Deux vélorutions sous l'égide de Vélocité, en juin et septembre :

Les cyclistes ont aussi défilé le 10 novembre entre le Peyrou et la mairie de Montpellier pour répondre à Monsieur le maire qui avait indiqué qu'il n'y « avait que deux cyclistes susceptibles de traverser Castries ». Nous étions 1200 à être l'un des deux. Depuis la métropole a voté le « premier schéma des mobilités actives ».

- Le collectif « déplacements à l'ouest de Montpellier » :

Avec une première vélorution en 2018, ce collectif souhaite mobiliser les habitants des villages concernés et démontrer le manque d'équipements pour faciliter les liaisons inter cités et avec Montpellier.

➤ les marches pour le climat : depuis octobre 2018, une marche est organisée tous les deux mois et rencontre de plus en plus de succès. Elles se déclinent en France mais aussi dans de nombreux pays. Elles rassemblent des milliers de personnes au cœur de Montpellier pour appuyer les revendications urgentes en vue de limiter les dérèglements climatiques et les conséquences économiques, sociales et humaines qui en découlent.

La prochaine marche aura lieu le samedi 16 mars 2019. Nous partirons de Saint Jean de Védas à vélo avec le collectif Déplacements à l'ouest.

Echanges avec la mairie de Saint Jean de Védas par Bernard Laporte:

A de nombreuses reprises SJE a montré ses désaccords à la Mairie et la Métropole :

- sur la question des Platanes et des arbres en ville
- sur l'urbanisation et la consommation effrénée d'espaces agricoles et naturels, et la nécessité de sanctuariser ces vastes espaces végétalisés (Proposition de PAEN)
- sur l'absence de pistes cyclables,...

SJE a eu deux entretiens avec Madame le Maire le 6 février et le 11 septembre 2018. Au cours de ces dialogues, nous exprimons nos demandes et nos inquiétudes : l'urbanisation galopante, les arbres en ville, le devenir de nos espaces naturels et les déplacements doux. Notre Maire reste très ouverte et attentive à nos idées, mais donne très peu d'information en retour sur les initiatives de la Municipalité et de la Métropole.

Lors des réunions publiques, SJE n'hésite pas à intervenir et défendre ses idées et celles du Collectif Ceinture Verte.

- réunion mi-mandat du Maire, le projet de PAEN
- réunion de quartier des Roudères, défense des platanes
- ZAC Lauze-Est (activités logistiques), consommation d'espaces agricoles, compensations environnementales, surcroît de trafic routier.

Suite à nos multiples interventions, la Mairie a lancé une réflexion sur les potentialités agricoles des espaces non urbanisés de notre commune, avec l'aide d'un stagiaire de l'école Sup'Agro. A la demande de SJE, ce travail a fait l'objet fin décembre, d'une présentation partielle.

La casse Léro : par Gilles Doucet :

« L'implantation de la casse-auto en bordure de la Mosson, en zone inondable rouge a toujours été pour nous une préoccupation majeure aux vues des risques de pollution, d'entrave au libre passage des eaux en cas d'inondations et une verrue dans le paysage.

Déjà en 1977, nous adressions des courriers à la DRIRE (direction des la recherche et de l'industrie) demandant la mise en conformité de cet établissement.

A la suite d'une crue, des analyses avaient montré une pollution en aval au niveau de l'espace naturel.

Lors de l'enquête publique concernant le transfert de cette activité à Cournonsec, avec la création d'un établissement moderne, aux normes, un accord d'exploitation avait été donné sous condition de fermer le site riverain de la Mosson. Un inspecteur de la DRIRE, que nous avons rencontré, tenait à faire respecter cette décision mais en vain !

Après son départ à la retraite, le passage des consignes ne semble pas avoir été respecté.

Après plusieurs sollicitations auprès de la mairie, nous avons pu obtenir un constat par la police municipale en 2014 et des rencontres avec M. Léro, mais pas d'évaluation de la situation.

Le 15 février 2015, nous déposons une plainte avec constitution d'un dossier photos auprès de la section environnement de la gendarmerie de Jacou et adressé aussi au procureur de la république.

Malgré quelques relances, silence radio ... Jusqu'au 20 septembre 2018 où nous sommes appelés à nous présenter au tribunal correctionnel. Un des deux héritiers Léro, sous curatelle, est absent. Le juge ordonne une expertise psychiatrique et renvoie l'affaire au 17 janvier 2019.

Pour cette nouvelle audience, nous ajustons nos arguments par des photos complémentaires montrant qu'aucun signe n'indique une volonté de réduire l'activité mais bien le contraire.

Nous insistons auprès de la Mairie pour qu'elle effectue un nouveau constat de police.

A l'audience sont présents :

- M. Léro et son avocat
- M. Merlin, 1er adjoint à la mairie de Saint Jean de Védas
- Saint Jean Environnement représenté par Annette Azémard et moi-même.

Nous faisons l'historique de l'affaire en insistant sur la situation de l'entreprise en bordure de la Mosson en zone inondable rouge où toute implantation est interdite.

➤ La mairie indique qu'aucune autorisation de construire n'a été délivrée et présente le dernier constat de police.

➤ M. Léro est entendu et son avocat invoque des articles de loi, à mon avis inapplicables dans cette affaire...

A notre étonnement, la juge rend immédiatement le verdict: Messieurs Léro sont coupables :

- Condamnés à 6 mois pour remettre le site en l'état initial ; après ce délai, une astreinte de 100€ par jour sera appliquée,
- Le juge accorde 1€ symbolique de dédommagement à la mairie,
- Il accorde 1000€ à Saint Jean Environnement,
- une amende de 1200€ pour la personne présente,
- une amende de 1200€ avec sursis pour son frère. »

Les questions de l'eau : par Michel Maguet :

« L'association St Jean Environnement est invitée aux réunions de la CLE qui se tiennent en général au Domaine de Restinclières sans périodicité précise.

La CLE élabore, suit et révisé le SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux.

La CLE comporte 52 membres, nommés par arrêté préfectoral,

répartis en 3 collèges :

- 32 représentants des collectivités
- 14 pour les usagers dont St Jean Environnement
- 6 membres représentants de l'Etat.

La commune de St Jean de Védas fait partie de la CLE nommée Lez-Mosson-Etangs palavasiens qui compte 43 communes.

La CLE ne dispose pas de financement propre et n'est pas maître d'ouvrage. Il y a donc eu création d'une structure à l'échelle du bassin versant capable de mettre en œuvre la politique de l'eau définie par le SAGE. Cette structure s'appelle le SYBLE, Syndicat du Bassin du Lez. Le SYBLE a organisé le nettoyage des rives de la Mosson il y a deux ans à St Jean avec une entreprise sélectionnée.

Le SAGE s'occupe surtout des problématiques suivantes :

- Augmentation des besoins en eau avec une démographie qui augmente aussi,
- Les besoins en irrigation pour les cultivateurs
- Prévention des crues et inondations
- Maintien ou restauration d'une bonne qualité globale de l'eau.

Cette année, les 2 réunions auxquelles j'ai assisté portaient sur des problèmes administratifs, notamment l'étude de la compatibilité du SCOT de la communauté de commune du Pic St Loup avec le SAGE. C'est très technique et ne concerne pas St Jean de Védas où des travaux sont prévus néanmoins sur la Mosson selon le technicien du SYBLE. »

Les paniers bio : par Michel Maguet :

« Bilan plutôt morose en 2018 pour la distribution des paniers bio. Le nombre moyen de paniers distribués chaque semaine par les Jardins de Bentenac est de 10 avec des pics à 14, ce qui suffit à nous réjouir, Lauriane, Mireille et moi. L'ambiance reste toujours sympathique et chaleureuse tous les jeudis soirs. Très chaleureuse même depuis que nous occupons la salle Vendémiaire, dédiée au club des aînés, et qui est particulièrement bien chauffée. Un peu trop même. Cette salle nous a été prêtée par la mairie afin de continuer la distribution des paniers pendant les travaux de la Salle des Granges. La cohabitation se passe très bien avec Mme Monique Van Leynsee, responsable du club, qui nous a remerciés pour l'état dans lequel nous laissons la salle après notre passage. Finalement, cette salle s'avère pratique pour Lauriane et pour les utilisateurs des paniers. Chacun trouvant à se garer aisément. Mais tout n'est pas rose, (ou vert ?), pour les paniers Bio. Le 22 mai 2018, j'ai représenté l'association à la convocation de Mme Homs, conseillère municipale, en présence de Mr Latapie qui s'occupe des associations à la mairie. Mme Homs m'a demandé de lui décrire précisément notre activité et au terme de notre entretien m'a demandé de mettre fin à la distribution des truites et des produits aveyronnais sur le domaine public. Ceci pour des raisons de concurrence déloyale envers les commerçants dont certains se seraient plaints, notamment le

poissonnier en mal de clientèle. J'ai pris contact avec une personne de la CCI de Montpellier qui m'a confirmé que la mairie pouvait nous interdire ces ventes sur le domaine public, même si cela s'apparente plutôt à une distribution de produits commandés par Internet. En ce qui concerne les Jardins de Bentenac, Mme Homs les accepte pour des raisons sociales. Finalement, afin de ne pas pénaliser les producteurs de l'Aveyron et François le pisciculteur, qui terminent leur tournée de distribution par St Jean, j'ai décidé de les accueillir dans notre jardin. Pour eux, perdre un point de distribution pouvait remettre en question leur déplacement puisqu'ils viennent de St Affrique et de l'Ariège. Cela complique un peu la vie des acheteurs qui doivent donc se rendre à 2 endroits différents pour retirer les légumes et les produits du GAEC. A ma connaissance, il n'y a pas eu de contrôle de notre activité par la mairie. Quant à Sabine qui vendaient les fromages de chèvre et Cécile pour le miel, elles ont choisi de ne plus venir le jeudi soir car le déplacement n'était pas suffisamment rentable.

Les Jardins de Bentenac ont été gravement éprouvés l'hiver dernier par la perte des serres en raison du poids de la neige. Grâce à une souscription en ligne, Baptiste a réussi à monter de nouvelles serres que nous pourrons visiter au printemps prochain. Enfin je voudrais dire que la distribution des paniers de légumes, des fruits et du pain tient à un fil ; en effet à moins de 10 paniers par semaine, Bentenac consent à un effort financier pour nous livrer les produits depuis Mauguio et c'est très sympathique de leur part car nous étions un de leur premier client il y a une dizaine d'années. Donc l'activité ne perdurera que si vous prenez des paniers régulièrement. Profitez-en ils sont bons et, me semble-t-il, plutôt bon marché.

Je voudrais vous dire le plaisir que nous avons, Mireille et moi, à vous accueillir tous les jeudis avec Lauriane ou Baptiste.

Faites-nous part de vos remarques, de vos idées, de vos critiques que ce soit au niveau de l'organisation ou au niveau de la qualité des produits distribués afin d'améliorer ce service que nous souhaitons maintenir et voir prospérer. Profitez de la présence de Baptiste, que je remercie, pour lui poser toutes les questions que vous voudrez. Tout cela sera constructif afin de vous proposer des aliments de qualité qui vous garderont en pleine forme et de bonne humeur, ce qui me semble être le cas. Merci de votre attention. ».

LE SCOT et le PLUi : par Bernard Laporte :

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) définit l'aménagement du territoire de la Métropole pour les 20 ans à venir. Il est très ambitieux dans ses objectifs de développement de la ville et de celui de l'agroécologie de proximité. Mais il manque d'anticipation sur l'évolution nécessaire des modes de déplacement et celle des structures urbaines. L'étalement urbain et l'artificialisation des sols se poursuivent dans la continuité des tendances passées.

SJE a déposé des interventions en mai et décembre 2018 lors de la Concertation publique et l'Enquêtes publiques, et dénoncé :

- L'incohérence des projets d'infrastructures de déplacement
- Le COM (contournement Ouest) projet surdimensionné, désastreux pour notre commune, ne résoudra pas la congestion des entrées de Montpellier,
- La présentation trompeuse de nombreux projets d'infrastructures nouvelles, que la Métropole sera dans l'incapacité financière et technique de réaliser (LICOM, Prolongement des lignes de Tram, ...), et qui constituent un encouragement à l'étalement urbain.
- Les contradictions entre les objectifs affichés et les documents réglementaires :
 - Poursuite de la consommation des espaces agro-naturels, notamment sur St Jean de Védas et la Plaine Ouest,
 - Absence de dispositifs de préservation définitive des terres agricoles et naturelles (SJE prône la création de PAEN).

La défense des espaces agro-naturels est une de nos préoccupations majeures.

Les élus et citoyens n'ont pas encore pris conscience de l'importance fondamentale de préserver au sein d'une ville en cours de densification, de grands espaces végétalisés (cultures nourricières de proximité, espaces verts récréatifs, puits de fraîcheur, qualité de l'air, paysages urbains, biodiversité et continuité écologiques, apaisement social,...), et leurs bénéfices sur l'environnement et la santé humaine.

SJE s'efforce de multiplier les contacts avec les Services concernés de l'Etat et décideurs des Collectivités (DDTM, EPF, Chambre d'Agriculture, Elus territoriaux, échanges informels au cours de réunions publiques,...). »

PAEN et ceinture verte : par Bernard Laporte :

« En 2017, SJE a réalisé une étude de faisabilité pour créer un PAEN sur les espaces non urbanisés entre Montpellier, St Jean de Védas et Lavérune (560 hectares). Il incorpore des programmes et projets portés par nos communes voisines (agri-parc du Mas de Nouguier sur Montpellier et celui de Lavérune).

Nous avons fait connaître cette étude et montré l'intérêt majeur d'un tel projet.

La réunion publique d'octobre 2017 a suscité beaucoup d'intérêt, et la création d'un collectif d'associations qui souhaite lui aussi préserver et aménager d'autres secteurs de la couronne de Montpellier menacés d'une urbanisation non raisonnée.

Le Collectif Ceinture Verte, s'est réuni tous les mois, et rassemble maintenant une douzaine d'associations et groupements (Non au Béton, SOS Lez Environnement, Paysages de France, Brouette & Chlorophylle, Tous Unis pour St Georges, Semeurs de Jardins, I.N.P.A.C.T., Mosson Coulée Verte, Juvignac Urbanisme et Environnement, ...).

Notre association a joué un rôle majeur dans les initiatives du Collectif :

- 3 randonnées découverte des espaces agro-naturels de notre territoire,
- des réunions publiques avec débat : Dôme, Gazette-Cafés, Mois de l'Agroécologie, Alternatiba,...),
- 2 interventions du Collectif à l'Enquête Publique SCOT (seront-elles prises en compte ?).

Le Collectif a soutenu SJE dans la défense des platanes, par la signature d'un courrier à Philippe SAUREL, président de la métropole.

La poursuite des actions du Collectif Ceinture Verte reste à définir : comment accroître son rayonnement, son audience, son efficacité ? ».

Les jardins de la Capoulière :

Création de l'association en octobre 2017. Martine Thomas et Christine GAUTRON se sont investies dans le conseil d'administration de l'association qui gère les 60 parcelles des jardins familiaux.

Cette instance cherche à développer des animations et des formations auprès des « jardiniers en herbe ».

Vote du bilan moral :

Abstentions : 0

Contre : 0

Vote à l'unanimité des présents et représentés.

PROJETS POUR L'ANNÉE 2019 : par la présidente :

- 7 Mars 2019: traditionnelle soirée soupe à la salle de la cheminée au Chai du Terral.
- Mai ou juin, grand pique nique à la Peyrière,
- Monter un projet d'inventaire du patrimoine naturel et paysager de notre commune, créer un groupe de travail sur ce thème (exposition photo, cartographie...)
- Appel à idées, et à volontaires: Conférences?, Soirée Théâtre ? Recherche de coopération avec des associations védasiennes ?

- Grands dossiers actifs:
 - Urbanisme et PLUi : Concertation?, Défense des espaces agricoles et naturels de la commune, Qualité de l'urbanisation.
 - Collectif Ceinture Verte, actions collectives vers Métropole, compléments d'études PAEN, élargissement à d'autres associations, Vigilance sur les questions d'environnement et du cadre de vie.

DEMISSION DU CONSEIL D ADMINISTRATION ET APPEL A CANDIDATURES :

Les membres du conseil d'administration démissionnent et se représentent :

Annette Azémard,
Joël Bresson,
Claire Cathala,
Yanick Dumas,
Christine Gautron,
René Huguenin,
Bernard Laporte,
Michel Maguet,
Mireille Pelletier,
Martine Thomas.

La présidente précise la démission de René Huguenin au poste de trésorier, et sa démission au poste de présidente.

Elle explique les raisons de sa démission.

« Après presque 5 années au poste de présidente, je laisse ma place.

L'année 2018 fut riche en actions. J'ai actuellement de nouveaux projets personnels et professionnels, une nouvelle mission au sein de mon centre de rééducation et de la formation. A mon arrivée, j'avais mis en place des commissions qui se sont délitées. Bonne continuation au bureau de SJE. »

Suit l'intervention de Joël Bresson sur l'historique de la présidence de Claire Cathala :

« Claire, tu viens d'officialiser ton départ de la Présidence de notre Association Saint Jean Environnement et nous en sommes tristes pour nous mais heureux pour toi car cela te permettra sans doute de davantage te consacrer à ce à quoi tu peux avoir envie maintenant ; Oui maintenant que tu as tellement pris de ton temps pour les autres, pour nous autres, pour notre village et son devenir.

Donc depuis 2015, après Gilles, Aline et Martine, tu présides notre association et tes impulsions, tes actions, ton engagement n'ont pas été vains. Les commissions que tu as formées et animées, les journées organisées, les protocoles négociés ne peuvent être oubliées au cours des 3 années que nous venons de vivre avec toi. Les domaines où tu es intervenue ont été nombreux mais je crois que l'essentiel a été de deux ordres. D'abord sur le plan de l'urbanisme où, avec l'aide sans compter de Bernard, nous avons initié le projet de création de Parc Naturel Urbain pour notre commune et ses environs, et ensuite cette fédération avec d'autres associations agissant cette fois ci au sein de la Métropole pour la protection de notre environnement et qui a abouti à la création du collectif dénommé « Ceinture Verte », comme ce que nous voudrions protéger tout autour de notre métropole.

Je crois que nous retiendrons aussi ton calme et ton sourire quasi permanent, ça c'est sûr ; mais tu ne nous en voudras pas trop si nous retenons, malheureusement aussi, toutes tes atteintes à nos santés et aux kilos innombrables que tu nous as fait prendre par tes fabrications de toutes sortes, salées ou sucrées et ô combien chaque fois appréciées !

De la part de tous aujourd'hui Claire, Merci. »

Joël Bresson offre une orchidée de la part du CA.

Claire Cathala fait appel à candidatures parmi l'assemblée.

Rentrent au conseil d'administration :

Aline Berho-Perez

Dominique Epiard

Marianne Padilla

Jean Paul Rebouillat

Frédéric Tsitsonis.

A 20 H 30, Claire Cathala clôt l'assemblée générale et les participants sont invités à partager le pot de l'amitié.

ANNEXE 1

Assemblée Générale SJE

Bilan Financier 2018

Recettes		Dépenses	
Avoir précédent	1300 €	Frais de fonctionnement	175 €
Adhésions	1220 €	Animations	405 €
Subventions mairie	500 €	Journal Echologique	450 €
Don	200 €	Assurances	278 €
Vente de livres	118	Frais de Banque	69 €
		Frais de bureau	48 €
TOTAL	3338 €	Total	1425 €

SOLDE : + 1913 €

A Venir : 1000 euros (procès LERO)

Les PLATANES